

Du côté de **Dun-sur-Auro****À Barantheaume, le projet éolien ne fait pas l'unanimité**

Avant d'implanter des éoliennes à Barantheaume, un hameau situé à 6 km du bourg de Saint-Germain-des-Bois, il convient de vérifier la viabilité du projet en érigeant un mât d'étude.

Depuis l'annonce du projet d'installation d'éoliennes du côté de Barantheaume, un hameau situé à 6 km du bourg de Saint-Germain-des-Bois, les habitants concernés sont vent debout contre celui-ci. Le projet ne date pourtant pas d'hier puisqu'en 2018, le conseil municipal avait déjà émis un avis favorable à une étude d'implantation présentée par la société Vent d'Oc Énergie Renouvelable, rachetée depuis par Total Quadran, une filiale de Total, et que les propriétaires de terrains susceptibles de faire l'objet d'une implantation avaient été démarchés. L'un d'entre eux a finalement accepté de louer son champ.

Début juillet, après que les habitants ont eu vent de l'implantation imminente d'un mât haubané de 101 mètres de hauteur au lieu-dit Les Peurnes, un mât identique à celui qui vient d'être monté à Vorly, à la limite du lieu-dit Rouffieux situé sur de la commune de Saint-Germain-des-Bois, une vingtaine d'entre eux, à l'appel de l'Association senneçoise de défense de l'environnement présidée par Daniel Brandeho, se sont rassemblés devant la mairie pendant une réunion du conseil municipal pour réclamer l'abandon du projet, en mettant en avant les nuisances de l'éolien. Certains des propriétaires contactés pensaient que le projet était passé à la trappe. Que nenni. « L'installation du mât d'étude, c'est maintenant du concret. Il est dommage que la municipalité ne nous ait pas informés. C'est une réalisation de grande envergure qui engage la commune pour vingt-cinq ans », déclare

l'une des riveraines concernées.

« La procédure suit son cours dans un cadre légal, a déclaré Étienne Durand, le maire. L'ancien maire, Guy Villaudy, qui a dû prolonger son mandat en raison de la crise sanitaire, ne pouvait pas aller contre la décision du conseil en refusant de signer la demande préalable dès lors que le dossier était conforme. Il est vrai que nous n'avons pas communiqué suffisamment en amont, mais nous nous sommes laissés dépasser par l'attente de la suite. Je reconnais volontiers cette erreur involontaire. De toute façon, il ne s'agit que d'une étude, qui peut ne pas déboucher sur l'installation d'éoliennes. Il faut peser le pour et le contre. »

Début septembre, deux représentants de la société Total Quadran Centre-Val de Loire ont tenu une permanence à la mairie pendant deux jours pour informer la population et répondre aux nombreuses questions des administrés, pour certains vivement opposés au projet. La zone d'implantation choisie a été déterminée au préalable par une étude informatique grâce à un logiciel cartographique spécifique. Dans un deuxième temps, les propriétaires des parcelles concernées sont contactés afin qu'ils louent leur terrain et les conseils municipaux sont consultés. Avant d'implanter les éoliennes, il convient de confirmer la viabilité du projet en érigeant un mât d'étude de 100 mètres.

Étude de l'impact sur l'acoustique, la faune et la flore

L'étude, qui dure environ un an et coûte plusieurs centaines de milliers d'euros, mesure l'impact sur la faune, la flore et l'acoustique. Si les conclusions s'avèrent positives, quatre éoliennes culminant à 200 mètres de hauteur devraient être installées pour une capacité de production de 24 000 MWh par an, ce qui correspond selon le fournisseur à la consommation annuelle de 4 800 foyers de trois personnes, eau chaude et chauffage compris. L'électricité produite sera donc consommée essentiellement par les habitants de la communauté de communes. Les éoliennes tour-



▣ Un mât d'étude est en passe d'être installé.

nent avec des vents allant de 20 à 90 km/h. Au-delà, elles se mettent en sécurité et s'arrêtent.

L'exploitation des éoliennes est censée générer des retombées fiscales pour les collectivités à travers différentes taxes, estimées a minima, selon Total Quadran, à 33 000 € pour la commune de Saint-Germain-des-Bois, à 55 000 € pour la Communauté de communes du Dunois et à 50 000 € pour le Département et la Région. Total Quadran, qui n'a pas d'autres projets dans le Cher pour le moment, rappelle que les éoliennes prévues à Vorly et Senneçay sont à l'initiative d'un de leurs concurrents. Une étude menée sur les communes de Cogny et de Chalivoy-Milon il y a quelques années n'avait, elle, pas abouti. ▣

Pascal Procureur (CLP)



▣ Une vingtaine de manifestants se sont rassemblés devant la mairie.